

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 06 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Chantal MENIGOT, Jean-Luc PIANZI, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 31 janvier	Le 31 janvier	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2020-01-05 DOB – SPANC

Rapporteur : Christian RAYOT

Situation

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCST est entré en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

Bilan 2019

Le SPANC a réalisé :

- 15 certificats d'urbanisme,
- 31 permis de construire,
- 54 contrôles suite à travaux,
- 92 diagnostics d'installations existantes (contrôle de fonctionnement),
- 23 diagnostics suite à vente,
- 19 contrôles de maisons neuves.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé suite à des réhabilitations (à 90% subventionnées par l'Agence de l'eau RMC), à des constructions neuves et aux contrôles de fonctionnement des installations existantes.

En termes d'entretien des systèmes, 57 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est constant depuis 5 ans (de 2015 à 2018 : 38, 54, 60, 47). Il est faible par rapport au nombre d'installations existantes sur le périmètre de la CCST.

Objectifs 2020

L'année 2020 sera basée principalement :

- sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif (Joncherey, Beaucourt),
- les contrôles de fonctionnement sur Villars-le-Sec, Croix, Courcelles et Suarce (date des contrôles de l'existant 2010-2011),
- et les mises aux normes en lien avec les démarches globales d'aides financières à la réhabilitation.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine-Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 105 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes. La démarche s'achève en mars 2021. On estime à 15 les dispositifs qui seront encore réhabilités jusqu'à cette échéance.

Deux autres demandes d'aides sont en cours avec l'Agence de l'Eau pour 21 dispositifs chacune. 18 dispositifs ont été réhabilités.

A noter que les aides de l'Agence de l'eau RMC à la réhabilitation sont arrêtées dans le cadre de son nouveau programme (2019-2025).

Dépenses 2020

Pour le reversement au budget général de la CCST, qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), une somme de 15 000 euros est affectée pour 2020.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 200 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation.

Une somme de 2 000 euros est affectée pour les ANV, et de 3 330 euros en charges exceptionnelles.

Recettes 2020

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250-350 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2020 est de 100 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63,51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant,
- 56,87 euros HT (60 euros TTC) pour le contrôle de bon fonctionnement,
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 3 000 euros.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Une somme de 171 000 euros est affectée pour les subventions de l'Agence de l'eau dans le cadre des projets de réhabilitation.

Un excédent de 44 330 euros est cumulé en fin de budget 2019.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 240 330 euros HT.

Les grandes lignes du Budget Primitif 2020

En Fonctionnement

En dépenses : 240 330 €

Charges à caractère général

- poste technicien	15 000 €
- entretien des systèmes d'assainissement	20 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	200 000 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	5 330 €

En recettes : 240 330 €

- Aide Agence de l'eau réhabilitation	173 000 €
- Recettes (paiement des contrôles)	3 000 €
- Paiement de l'entretien par les particuliers	20 000 €

Excédent 2019 44 330 €

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 240 330 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget SPANC.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 11 FEV. 2020

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT